

effectif militaire de la France sera réduit à 400,000 hommes.

Le bruit court qu'il est arrivé à la légation des Etats-Unis des dépêches de Washington annonçant que le président Lincoln serait disposé à accueillir de la part des Confédérés du Sud des propositions pacifiques. Le gouvernement français se montrerait, comme il l'a fait précédemment, très favorable à l'arrangement dont il s'agit. On craint que les dispositions de l'Angleterre ne soient négatives.

Dans l'entourage de M. de Metternich, on insiste au sujet des mesures de désarmement prises par l'Autriche pour déclarer que ces mesures produiront une réduction de 50,000 hommes dans l'effectif de l'armée.

Les lettres de Rome disent que le grand duc héritier de Russie, pour qui des appartements avaient été préparés a fait télégraphier qu'il ne viendrait pas à Rome.

La brochure pamphlet *Cassons les vitres*, dont nous avons annoncé la prochaine publication paraîtra dans les premiers jours de décembre. L'auteur y a joint un chapitre dans lequel sont reproduits avec commentaires, les diverses prophéties relatives aux événements contemporains et en particulier celles dites de St Malachie, du solitaire d'Orval, les enturies de Nostradamus, etc.

Mgr Ramadié nouvel évêque de Perpignan, vient de partir pour Rome.

On cite un jeune journaliste, M. Canrou, rédacteur de *l'Opinion du Midi*, qui aurait été fait comte romain par le Pape.

M. Mocquard est depuis quelques jours très dangereusement malade.

Dans son audience d'hier, le tribunal civil de la Seine a débouté M. Mirès et plusieurs actionnaires de la caisse des chemins de fer, d'une demande tendant à l'annulation de la transaction intervenue entre M. Pontalba et les liquidateurs de la Société.

Des manifestations turbulentes se sont produites à l'ouverture du cours d'économie politique fait à l'École de Droit par M. Batbie. L'honorable professeur a quitté la chaire après avoir essayé vainement de dominer les interruptions. On ignore si le cours sera repris.

Les quêtes à domicile prescrites par les maires de Paris, afin de venir en aide aux malheureux durant l'hiver, se font partout en ce moment et sont très productives.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

## FAITS DIVERS.

— On lit dans *l'Evening-Star*, du 29 : Le cardinal Wiseman a célébré, ce matin, une messe solennelle de requiem, en présence des chevaliers et des membres du Saint-Ordre de St-Jean de Jérusalem, dans leur nouvelle église, pour le repos de l'âme de feu le vénérable bailli comte Coloredo, lieutenant du grand-maître de l'Ordre. Les membres de cette loge furent connus autrefois sous le nom de Frères hospitaliers et aussi sous ceux de chevaliers de St-Jean de Jérusalem, chevaliers de Malte. Le célèbre requiem de Mozart a été exécuté par un excellent orchestre avec une admirable perfection. L'église avait peine à contenir la foule de personnes de toutes classes vêtues d'habilllements de couleurs variées, car l'ordre avait été donné expressément de ne pas se présenter en habits de deuil.

— On mande de Loano à la *Gazette de Gènes* du 25 novembre : La voiture des messageries impériales qui fait le service de Gènes à Nice a été dit l'accusé, s'il n'y a pas eu, samedi passé, six mois quinze jours que vous avez débarqué à Douvres, venant de France ? — Sur ma parole, répondit le colonel en souriant, je ne saurais préciser aussi exactement le jour, mais il est certain que j'ai débarqué à Douvres au mois de janvier dernier.

— Et ne vous rappelez-vous pas l'homme vêtu d'une jaquette de matelot, qui, après vous avoir porté sur ses épaules par-dessus les brisants, brouetta les deux mailles de votre honneur, depuis la grève jusqu'à la principale auberge ? — Je ne crois pas que je puisse me rappeler les traits de cet homme.

— Et serait-il possible que vous ayez oublié aussi cette blessure au crâne, que je vous ai fait voir le même jour, et que j'avais reçue dans un combat avec un corsaire français, dont je vous ai fait le récit ? A ces mots, le prisonnier ôta sa perruque et fit voir une large cicatrice sur le devant de sa tête.

— Bon Dieu ! s'écria le colonel O'Carroll, je me rappelle en effet parfaitement cette circonstance, et j'ai tout lieu de croire que cet homme est celui que j'ai vu à Douvres, quoique la perruque qu'il portait aujourd'hui m'ait empêché dans le premier moment de le reconnaître. Quant à l'époque précise de mon retour de France, je puis vous la dire, car je l'ai notée dans mon portefeuille.

Le portefeuille fut consulté ; la date fut trouvée exacte ; c'était précisément le jour du vol dont Gabagan était accusé.

Un étonnement irrésistible s'empara de l'audience. Le juge engagea les jurés à se retirer encore une fois, après que le colonel eut affirmé sous serment, en qualité de témoin, la vérité de sa déclaration.

surprise hier, vers sept heures et demie, au milieu du torrent de Loano, par une crue extraordinaire. Dix-huit personnes se trouvaient dans la voiture, dont le chargement était assez lourd. Les carabiniers, les gardes nationaux et les habitants de Loano sont accourus promptement à leur secours.

Mais l'impatience de se soustraire au danger a malheureusement causé la perte de trois personnes : le cocher, un nommé M. Federici, qui se rendait à Nice, et un habitant de Loano, accouru au secours.

Le chargement est resté intact. Deux seulement des trois malheureux entraînés par le courant ont été retrouvés.

Les travaux nécessaires pour que de petits véhicules pussent passer sur le pont ont été faits immédiatement.

— Il est question dans le monde hippique d'une course d'un nouveau genre qui doit avoir lieu prochainement à Paris, par suite d'un pari entre deux sportsmen. C'est une course au trot et à reculons. L'enjeu est, dit-on, très important.

Les annales du sport conservent le souvenir d'une épreuve de ce genre, qui a eu lieu, il y a cinq ou six ans, aux Champs-Élysées, en présence d'un grand nombre d'amateurs et d'écuyers militaires distingués.

Le comte de Lancosme-Brèves avait annoncé que, monté sur *John-Bull*, cheval anglais de chasse, il parcourrait une distance d'environ un kilomètre au trot et à reculons. C'était là une passe d'armes unique dans les fastes et dans les audaces de la science équestre. La nouvelle se répandit dans un cercle d'hommes spéciaux, qui, confiant dans l'habileté du comte de Lancosme, se rendirent sur les lieux pour être témoins de cette tentative. Il s'en suivit une sorte de défi, dont la solution excitait vivement la curiosité de tous.

Le comte de Lancosme-Brèves partit du rond-point des Champs-Élysées. Il se mit d'abord au pas, à reculons, jusqu'au portique du Palais de l'Industrie ; là, son cheval prit le trot, en conservant une vitesse progressive jusqu'à l'obélisque, qui était le but de sa course, et où il arriva en cinq minutes trente-sept secondes, forçant tous les chevaux présents de prendre le trot pour le suivre.

Pendant toute la durée de cette épreuve, on put remarquer l'équilibre parfait du cavalier et du cheval, la légèreté continue de l'arrière-main. Il n'y eut pas le plus petit mouvement d'accélération ; la vitesse alla toujours en augmentant. S'il y avait eu le moindre temps d'accélération, il y aurait eu nécessairement arrêt, car un cheval qui s'accule souffre et se défend. Dans ce cas, le pari du comte de Lancosme eût été plus que compromis, tandis qu'il accomplit sagement la tâche la plus difficile qu'il avait entreprise.

Un fait très remarquable, c'est que le cheval, gêné, serré qu'il était par les témoins de cette épreuve, inquiet qu'il devait être par le mouvement de la voie publique (onze heures du matin) put être maîtrisé par son cavalier, au point de surmonter entièrement toutes les difficultés. L'épreuve dont il est question sera plus intéressante encore, puisqu'il doit y avoir lutte entre deux cavaliers rétrospécifs ; elle se fera, dit-on, au Champ-de-Mars.

— On écrit de Tournai :

Un cruel accident est arrivé lundi, entre la porte de Lille et la porte des Sept-Fontaines. Un ouvrier bonnetier de la rue des Poids, nommé Delvallée, se promenait le long des fortifications. Trompé par l'obscurité, il glissa sur le talus et alla rouler au fond du fossé rendu plus profond par les extractions de minerai.

Le corps tout meurtri, la jambe cassée, il resta longtemps dans un état de prostration complète. Il appela du secours... tous les environs étaient déserts, l'eau tombait par torrents. Il comprit qu'il ne devait plus compter que sur lui-même. Il se relève sur les mains, et, traînant la jambe,

Le verdict d'acquiescement ne tarda pas à être rendu. Une souscription fut sur-le-champ proposée et remplie en faveur du prisonnier, qui quitta le tribunal les poches pleines, et au milieu des bruyantes acclamations de la multitude.

Le colonel O'Carroll reçut les félicitations de la Cour ; il fut invité à dîner avec le grand-jury et on le pria d'assister le soir à un bal, mais il s'excusa, en disant que les lettres qu'il venait de recevoir l'obligeaient à partir sur-le-champ pour se rendre chez son ami le marquis, à Ballymagarry-Parck. Le juge, le sheriff et les autres messieurs le virent s'éloigner à regret, mais ils se consolèrent par l'assurance qu'il leur donna de se trouver chez le marquis, qui devait réunir à son château, le lendemain, les juges et tout ce qu'il y avait de personnes distinguées dans la province.

Le colonel O'Carroll rentra à l'auberge, paya ce qu'il devait à maître Mulligan et prit la route de Ballymagarry-Parck. La nuit suivante le grand-shériff squire Flaherty, revenant du bal, fut arrêté dans sa voiture, à un mille de chez lui, par trois voleurs de grand chemin qui lui prirent sa montre, et une somme considérable en or et en billets de banque. L'instant d'après, une escouade de constables à cheval étant survenue, il s'ensuivit un combat acharné dans lequel les trois voleurs furent blessés et pris : l'un d'eux mourut avant d'arriver à la ville.

En dépouillant les deux autres de leur déguisement, on reconnut que l'un était Terence Gabagan, qui venait d'être acquitté, et que l'autre était le prétendu O'Carroll, ou, pour mieux dire, le célèbre et terrible capitaine Quilty. Peu de jours suffirent pour les faire condamner et pen-

domptant la souffrance, il entreprend, en rampant sur le ventre, de franchir toutes les sinuosités des fossés des fortifications. Ce qu'il souffrit dans le trajet, on le devine.

Toute la nuit put à peine suffire à accomplir ce voyage, à sept heures du matin, couvert de boue, mouillé jusqu'aux os, les mains ensanglantées, les membres rompus par la fatigue, mourant de froid et de douleur, il se trouvait sur le bord de la grand'route. Des rouliers passèrent et ne prêtèrent aucune attention à ses cris. Il continua sa route et ce ne fut que près de l'église de la Madeleine, que le malheureux, plus mort que vivant, fut relevé et reçut les premiers secours. Il fut transporté immédiatement à l'hôpital.

— On écrit de Barre-des-Cévennes (Lozère) au *Salut public* :

Un affreux malheur, qui a plongé dans le désespoir une honorable famille de notre commune, montre bien tristement quels funestes résultats peut causer la négligence trop générale avec laquelle les parents laissent des substances dangereuses à la portée de leurs enfants.

Vers le commencement de septembre dernier, un de nos concitoyens, M. L..., ayant à se servir d'huile de vitriol (acide sulfurique) pour un nettoyage, commit l'imprudence de déposer sur une table le verre qui contenait le corrosif liquide.

Le plus jeune de ses enfants, petite fille de quatre ans à peine, pensant que c'était là un breuvage qui lui était destiné, en avala une gorgée. Accourus aux cris que lui arrachaient les brûlures intérieures produites par le terrible acide, ses parents s'efforcèrent vainement de la soulager.

Le médecin appelé prescrivit un vomitif. Mais quelques gouttes avaient suffi pour amener dans l'estomac la formation d'abcès qui rendirent bientôt impossible l'absorption des aliments. Pendant deux mois et demi, la pauvre enfant a été réduite pour toute nourriture à quelques cuillères de jus de gigot, qu'elle avalait avec la plus grande difficulté. A ces cruelles souffrances s'ajoutèrent aussi les tortures de la faim. La mort est venue, hier seulement, mettre un terme au supplice enduré par l'innocente victime.

— Un événement tragique s'est accompli, la semaine dernière, à Pesth.

Une femme d'un maître nageur avait perdu ses sept enfants ; il ne lui restait plus qu'une petite fille, âgée de quelques mois. Vendredi, l'enfant fut subitement atteinte d'une légère éruption de peau.

Cet accident jeta la malheureuse femme dans la plus grande angoisse. Elle dit à des voisins qu'elle ne survivrait pas à un nouveau malheur.

Le lendemain, vers huit heures du soir, les habitants de la maison habitée par la femme X... entendirent un grand bruit provenant de la chambre de cette dernière.

Pressentant une catastrophe, plusieurs personnes voulurent pénétrer dans le logement. La porte était verrouillée, on la fit sauter. Un spectacle affreux se présenta aussitôt aux regards des assistants. La malheureuse femme était devenue folle. Elle avait brisé tous les objets composant son mobilier, et s'était arraché tous les vêtements du corps. Elle serrait convulsivement son enfant sur sa poitrine. On réussit à grand-peine à la maîtriser. L'enfant était mort étouffé.

La femme X... fut transportée à l'hôpital, où l'on dut lui mettre la camisole de force.

Retré chez lui quelques heures après la catastrophe, M. X..., en apprenant le double malheur qui venait de le frapper, a également perdu la raison.

— Les Américains, qui sont nos maîtres en l'art de voyager, viennent de construire de nouveaux wagons-dortoirs, dont on dit un grand bien. Dans ces wagons, qui circulent sur la ligne du New Jersey Cen-

dre. Le troisième était le domestique du colonel, qui se fit tuer dans la lutte contre les constables.

Il est sans doute inutile de dire que l'histoire de l'alibi avait été un plan concerté entre l'accusé et un de ses complices, qui avait obtenu la permission de le voir dans sa prison, sous prétexte de parenté. L'audace, la présence d'esprit du capitaine Quilty, firent ensuite le succès de ce stratagème.

FIN

## DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 <sup>re</sup> levée	7 <sup>h</sup> mat.	7 <sup>h</sup> 20 mat.	7 <sup>h</sup> 30 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 mat.	10 20 mat.	10 30 mat.
3 <sup>e</sup> levée	2 soir.	2 20 soir.	2 30 soir.
4 <sup>e</sup> levée	6 20 soir.	6 40 soir.	6 50 soir.
5 <sup>e</sup> levée	7 50 soir.	8 10 soir.	8 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 <sup>re</sup> levée	7 <sup>h</sup> 35 mat.	7 <sup>h</sup> 40 mat.	7 <sup>h</sup> 50 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 35 mat.	10 40 mat.	10 50 mat.
3 <sup>e</sup> levée	2 35 soir.	2 40 soir.	2 50 soir.
4 <sup>e</sup> levée	6 55 soir.	7 soir.	7 10 soir.
5 <sup>e</sup> levée	8 25 soir.	8 30 soir.	8 40 soir.

tral Railway, quarante-huit personnes peuvent se coucher aisément, et cinquante-six peuvent s'asseoir. Ces dortoirs ont 10 pieds de haut et sont disposés pour recevoir 4 personnes. Un supplément de prix est perçu pour l'usage des lits, et est fixé à 2 fr. 50 cent. pour le lit supérieur, 3 fr. 75 c. pour le lit du second étage ou lit intermédiaire, et 5 fr. 50 cent. pour le lit du rez-de-chaussée. Les rideaux sont en damas riche, et le matelas qui se place et s'enlève par une manœuvre très simple, est à ressort et forme siège. Des ventilateurs assurent à ces dortoirs une quantité suffisante d'air, et des chambres de toilette, commodément installées, complètent cette excellente organisation du service américain.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que les empoisonneurs recherchent pour commettre leurs crimes les toxiques qui laissent peu de traces, comme la nicotine, la digitaline, la strychnine. Il y a près d'un siècle, la plante appelée *datura stramonium* a été exploitée à Paris par une société dite des endormeurs, et qui longtemps a effrayé la capitale par ses tentatives audacieuses et des crimes trop souvent suivis de succès, dont le vol était le mobile. Ces endormeurs sortaient par la plupart des officines de l'épicerie et de la pharmacie.

Une des aventures qui, au commencement du règne de Louis XVI, firent le plus de bruit et éveillèrent l'attention de la police sur la société des endormeurs, fut le vol commis en plein jour par un prétendu chevalier de St-Louis.

Cet homme, un des plus habiles de la bande, voyant un commissionnaire qui portait une sacoche pleine d'or, lia conversation avec lui, lui offrit une prise de tabac mélangé de stramonium, et quand il le vit prêt à tomber de sommeil, il le fit porter dans un café voisin. Remettant au maître du café un écu pour soigner son commissionnaire, il en fit venir un autre, pour aller faire, dit-il, un paiement pressé. On devine le reste.

Comme le vol était considérable, les agents de M. le lieutenant de police furent tous mis en campagne ; ils ne découvrirent pas l'endroit du voleur, mais la bande des endormeurs fut si bien traquée, qu'elle cessa bientôt d'exploiter Paris et se réfugia en Angleterre.

— On lit l'anecdote suivante dans le courrier de Paris de *l'Indépendance* :

Un gentilhomme anglais vient de se signaler par un testament bizarre, en apparence, impitoyablement logique dans le fond. Voilà trois ans juste, il hérita, lui cadet sans fortune, des biens et des titres d'un sien oncle immensément millionnaire et considérablement qualifié, qui avait en la maladresse de se laisser tuer en duel, malgré toutes les raisons qu'il avait de tenir à la vie.

Voilà le neveu comblé de toutes les prospérités de ce monde, grâce à une balle ou à un coup d'épée, — je ne me rappelle pas au juste si le duel avait eu lieu ou pistolet ou à l'arme blanche. — Toujours est-il qu'à son tour le neveu, après avoir joué trois années seulement du fruit de la mort de son oncle, vient de dépasser à son tour ; et qui a-t-il institué légataire de son immense fortune, à défaut d'héritier direct ? La cause même de sa fortune, l'homme auquel il la devait, l'adversaire de son oncle dans la rencontre mortelle d'il y a trois ans. Cela fait glisser, comme vous pensez.

— Nous empruntons au *Journal de l'Instruction publique* la petite anecdote suivante :

Il y a bien des années déjà, l'un des professeurs les plus applaudis de la Sorbonne entra dans la salle de son cours, lorsqu'il s'aperçut que bon nombre de ses auditeurs avaient gardé leur chapeau.

En ce temps là les jeunes gens des écoles avaient grand goût à la politique, et quand leurs maîtres, même les plus aimés, exprimaient dans les journaux du gouvernement une opinion qui blessait leurs principes, c'était le mot consacré, ils croyaient de leur dignité d'étudiants de faire une manifestation. Or, M. le professeur X... était à la fois professeur et journaliste et si les opinions littéraires qu'il exprimait dans sa chaire obéissaient toujours l'assentiment de son auditoire, les opinions politiques qu'il exprimait dans son journal trouvaient souvent dans le quartier latin de nombreux contradicteurs.

Evidemment il se trouvait cette fois en présence d'une protestation, M. le professeur X... n'était pas homme à se laisser intimider. Il monta dans la chaire sans se découvrir ; ses murmures étaient de tous côtés : « Messieurs, dit-il alors en réclant le silence d'un geste à la fois impératif et gracieux, je demande à ceux qui gardent leur chapeau la permission de retirer le mien et de rester découvert. » Un tonnerre d'applaudissements fit retentir la salle, et la leçon du jour fut pour le maître une véritable ovation.

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

— *L'Histoire de France illustrée*, de MM. Bordier et Charton ; les *Voyageurs anciens et modernes*, livre couronné par l'Académie française ; le nouveau volume du *Magasin pittoresque*, se recommandent par les qualités les plus essentielles dans les ouvrages destinés aux familles : instruction, sincérité, conscience, choix, judicieux des sources pour les gravures comme pour le texte, et surtout longue expérience de ce qui convient le mieux à l'enseignement agréable des connaissances utiles à tout le monde.

Les personnes qui désirent faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

## COMPAGNIE DES MINES DE BÉTHUNE

DÉPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMEILLES.

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

(l'hectolitre pesant 80 k.

GROSSE GAILLETTERIE, pris au dépôt et mis en

2 fr. 30 id. domicile, pour la ville

(octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant)

1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 65 (l'hectolitre, mesure des

2<sup>e</sup> id. 1 fr. 55 fosses, mis en vitaires et

NOISSETTES 1 fr. 40 rendu à domicile pour

la ville (octroi compris).

(l'hectolitre pesant 80 k.

GROSSE GAILLETTERIE, pris au dépôt et mis en

2 fr. 25 id. vitaires pour la ville.

(octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant)

1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 60 (l'hectolitre, mesure de

2<sup>e</sup> id. 1 fr. 50 fosses, pris au dépôt et

NOISSETTES 1 fr. 35 mis en vitaires pour la

ville, (octroi compris),

(l'hectolitre de 80 kilog.

GROSSE GAILLETTERIE, pris au dépôt et mis en

2 fr. 20 id. vitaires pour la cam-

pagne.

MOYEN (dit tout-venant)

1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 55 (l'hectolitre, mesure des

2<sup>e</sup> id. 1 fr. 45 fosses, pris au dépôt et

NOISSETTES 1 fr. 30 mis en vitaires pour la

campagne.

(Au comptant, sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Bé-

thune a l'honneur de faire remarquer à

Messieurs les consommateurs qu'il y a

leur avantage une différence de prix entre

l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hec-

tolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur

les prix ci-dessus, pour les personnes ayant

l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, re-

présentant de la Compagnie, rue Poivre,

29, ou au dépôt même, rue Latérale, près

la gare du chemin de fer.

## Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à

direction de poste :

Lettres affr. non affr.

Jusqu'à 10 gr. incl. 0 fr. 20 c. 0 fr. 30 c.

De 10 gr. jusq. 20 gr. 0 40 0 60

De 20 100 0 80 1 20

De 100 200 1 60 2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par cha-

que 100 grammes ou fraction de 100 gr.

excédant, 80 c. en cas d'affranchissement,

et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchisse-

ment.

Taxe des lettres nées et distribuables

dans la circonscription postale du même

bureau.

Lettres affr. non affr.

Jusqu'à 10 gr. incl. 0 fr. 10 c. 0 fr. 15 c.

de 10 jusqu'à 20 0 20 0 30

de 20 100 0 40 0 60

de 100 200 0 80 1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par cha-

que 100 grammes ou fraction de 100

grammes excédant, 40 c. en cas d'affran-

chissement, et 60 c. en cas de non-affran-

chissement.

## La Monographie des Hémorrhoides

par le docteur A. LERAS, opère aujourd'hui

une véritable révolution dans la presse mé-

dicale. Il n'est question que de guérissons

bien authentiques d'une maladie réputée

incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. A Paris,

44, rue de l'Echiquier. (Consult.) 6937

## DÉCHAUSSEMENT

Ébranlement des dents. Guérison par

l'extrémité de BERRY, dentiste, 21,

rue de la Jussienne, Paris. Flacon 3 fr.

et 5 fr. Envoi contre mandat ou timbre-

poste. 4706-8169

## VENTE PUBLIQUE

DE

Meubles antiques, Tableaux, Vases

en porcelaines anciennes, etc.

Chez M. CHARLES SIMON, rue de Curé-

Notre-Dame, 44, à Tournai.

Le lundi 5 décembre 1864, à midi.

3904